

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/066

Objet : Signature d'un contrat de prestation de services à caractère publicitaire, de marketing et de communication avec le HBH71

Séance du mardi cinq juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.

Titulaires présents (57) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Arnaud DEVILLEZ – Gaëlle LEFEBRE – Christophe LEGROIS – Sophie SPATOLA – Evelyne LORIDAN – Nathalie BAUCHART – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Marc DEHEELE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Michel DUHOO – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Jean-Luc CAPPAERT – Samuel BEVER – Jean-Michel PLAETEVOET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Franck MEURILLON – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Bertrand CREPIN – César STORET – Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Cindy SCHRAEN – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELYNCK

Suppléants présents (4) : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Jean-Luc SCHRICKE par Delphine LEBLANC – Marie-Madeleine CAMPAGNE par Dominique VAESKEN – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (21) : Brigitte GALLI à Evelyne LORIDAN – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Samuel BEVER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Jean-Pierre BAILLEUL – Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL – Didier TIBERGHEN à Pascal DECOOPMAN – Dominique WALBROU à César STORET – Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Dominique DERAY à Marc DEHEELE – Luc EVERAERE à Sandrine KEIGNAERT – Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Jean-Paul SALOME à CINDY SCHRAEN

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 82

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/066

Objet : Signature d'un contrat de prestation de services à caractère publicitaire, de marketing et de communication avec le HBH71

Dans le cadre de sa politique d'attractivité/d'hospitalité du territoire, notamment en matière de marketing et de rayonnement territorial, la CCFI souhaite conclure des contrats de prestations de services avec des organismes sportifs de haut niveau qui sont vecteurs de l'attractivité et de l'hospitalité auprès du grand public.

Au regard des notions fédérales, le Handball Hazebrouck 71 est le seul club en Flandre Intérieure identifié « élite ».

L'équipe N1M évoluera pour la saison sportive 2022-2023 dans la poule élite (14 clubs à l'échelle nationale) et se déplacera sur l'ensemble du territoire national.

Il comptabilise 420 licenciés, 47 bénévoles ce qui représente 19 équipes évoluant à tous les niveaux départemental, régional et national. Les meilleures équipes évoluent en N1M élite, N2F et avec l'ambition d'un statut VAP (voie d'accès au professionnalisme).

Le club dispose de 7 salariés dont 1 entraîneur et 5 joueurs professionnels, ce nombre pouvant évoluer sur la saison 2022-2023 en fonction du statut VAP.

Les matchs à domicile du HBH71 accueillent en moyenne 900 spectateurs.

Le HBH71 est un vecteur d'images pour la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Au regard du caractère unique et de l'impact local et national, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure a souhaité établir un contrat de prestations de services à caractère publicitaire, de marketing et de communication que le HBH71 réalisera pour la promotion du territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure pour les saisons 2022-2023 à 2025-2026 suite à l'évolution du HBH71 en niveau national 1 élite.

Considérant le rôle majeur de ce club dans le rayonnement du territoire communautaire,

Il vous est proposé :

- de signer avec le HBH71 un contrat de prestations de services à caractère publicitaire, de marketing et de communication ;
- de verser le montant de 40 000 euros pour la saison 2022/2023 en contrepartie des obligations du HBH reprises au contrat de prestations ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, en cas de changement de division, à modifier le contrat de prestations de services afin de faire évoluer le montant du marché en fonction des montants fixés dans la grille d'attribution de subventions ou contrat d'objectifs à destination des clubs sportifs évoluant à un haut niveau en CCFI ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le contrat de prestations de services avec le HBH71 ainsi que les éventuels avenants.

Vote :

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 05 juillet 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL